

## Cartes disponibles sur le marché – carte ETA-GLOB CARD 144 : quelques différences

Cartes disponibles sur le marché	Carte de sauvetage Eta-Glob CARD 144
<b>Objectifs</b>	
Servent à <u>financer les entreprises émettrices</u> . La cotisation annuelle n'est pas une prime d'assurance, c'est un <u>don</u> .	En tant que produit d'assurance, couvre les frais d'ambulance et de sauvetage de <u>toutes</u> les entreprises, en Suisse et dans le monde.
<b>Couverture des frais/droit aux prestations</b>	
Si un donateur n'est pas suffisamment assuré, il sera exonéré des coûts par les émetteurs de carte respectifs. Il n'existe cependant <u>aucun droit légal</u> à ces prestations, ne s'agissant ici pas d'un contrat d'assurance.	Couvre dans le monde entier les interventions des émetteurs de cartes de donateur et les coûts de tous les autres moyens et entreprises de sauvetage. Il existe un <u>droit aux prestations convenues, protégé par contrat</u> !
<b>Prestations par des tiers</b>	
N'est <u>pas responsable</u> pour la couverture des frais lorsque des prestations (ambulances de l'appel d'urgence 144 p. ex.) <u>n'ont pas été fournies ou organisées par l'émetteur de la carte</u> .	Les frais sont couverts même si l'alerte n'a pas été lancée au travers d'Eta-Glob (« 144 » p.ex.). Seuls les rapatriements et les transferts doivent être organisés par Eta-Glob.
<b>Frais de sauvetage à l'étranger sans rapatriement/retour au domicile en Suisse</b>	
Les frais générés à l'étranger et qui ne sont pas liés à un rapatriement organisé par l'émetteur ne sont pas couverts.	Les frais de sauvetage et de transport de mala- de générés à l'étranger sont couverts, y compris lorsqu'il n'y a pas de rapatriement en Suisse.
<b><u>Intervention indépendante du meilleur moyen de sauvetage (hélicoptère, ambulance, etc.) ?</u></b>	
Les centrales téléphoniques respectives engagent la plupart du temps leurs <u>propres moyens de sauvetage disponibles</u> . Dans certaines situations et en cas de limitation des capacités, un recours à d'autres moyens de sauvetage est nécessaire.	Eta-Glob ne possède pas de propres moyens de sauvetage comme hélicoptère ou ambulance. Les coordinateurs d'intervention peuvent choisir de manière indépendante les moyens de sauvetage, en accord avec les besoins du patient.
<b><u>Prestations complémentaires pour le donateur ou le preneur d'assurance</u></b>	
Pour la période d'estivage, certaines cartes familiales organisent et payent (en l'absence d'assurance) le transport par hélicoptère pour les blessés, les personnes décédées ou les vaches malades. Informez-vous S.V.P. suffisamment à l'avance pour connaître les conditions et les restrictions !	Rattachement à un réseau mondial de centrales d'assistance et de cliniques. Le transport fait partie <u>des nombreuses prestations disponibles dans le monde</u> (assistance personnelle sur place, service d'interprète, assistance aux enfants, avance sur les frais, suivi en Suisse, frais de visite lors d'un séjour à l'hôpital, caution pénale, aide en cas de perte de documents de voyage, etc.).

### Carte de donateur ou carte de sauvetage Eta-Glob CARD 144 ?

- ⇒ Une personne souhaitant soutenir un ou plusieurs émetteurs de carte peut acquérir une ou plusieurs cartes de donateur.
- ⇒ Une personne souhaitant s'assurer pour tous les moyens de sauvetage dans le monde entier acquiert la CARD 144 d'ETA-GLOB.
- ⇒ Une personne souhaitant soutenir les émetteurs de cartes de donateur et contracter une assurance devrait acquérir les deux produits.

Les prestations des différentes cartes de donateur peuvent varier et entre elles et en relation aux

déclarations générales citées ci-dessus. Contactez-nous S.V.P. pour connaître les conditions exactes propres à chaque émetteur de carte.

02.02.07 /sk